

2014

2008



AUX CÔTÉS DES ÉLUS DRÔMOIS

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA DRÔME



caue

QUI SOMMES NOUS ?

Initié par le Conseil général dès 1979, le CAUE de la Drôme est une association à vocation départementale, indépendante et neutre, participant à la solidarité entre les collectivités.

Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'architecture, de l'aménagement et du développement des territoires drômois.

La composition du CA au 01/04/2014 :

- **Élus :** Marie-Josée Faure, Présidente du CAUE / André Gilles / Dominique Quet / Patrick Royannez / Jean Serret / Claude Vignon
- **Représentants de l'État :** Sophie Loubens, Architecte des bâtiments de France, directrice du Service territorial de l'architecture et du patrimoine / Philippe Allimant, directeur de la Direction départementale des territoires / Viviane Henry, Inspecteur d'académie
- **Représentants des professions concernées :** Hubert Guichard, Fédération française des paysages / Frédérique Bompard, urbaniste / Catherine Poullain, Ordre des architectes / Robert Boursin, Syndicat des architectes
- **Personnes qualifiées :** Philippe Lacoste, Chambre d'agriculture / Claude Barneron, Ordre des géomètres
- **Membres élus par l'Assemblée générale :** Monique Bescond / Laurent Haro / Danièle Pic / François Pegon / Marie-Claude Lambert / Claude Chovin

Le « 44 » rue Faventines :

Association indépendante avec son propre conseil d'administration et ses objectifs, le CAUE de la Drôme bénéficie – au sein du Groupement Habitat Faventines – d'une direction et d'une gestion groupées avec trois autres associations départementales : Le Centre d'amélioration du logement de la Drôme (CALD), l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL 26) et Ardèche Drôme Location Sociale (ADLS).



Un réseau régional et national :

Le CAUE de la Drôme est affilié à la Fédération nationale des CAUE. www.fncaue.fr



Il est également membre de l'Union régionale des CAUE de Rhône-Alpes et participe à son animation. www.urcauerhonealpes.fr



Le CAUE assure ses différentes missions grâce à deux types de financement :

- la taxe d'aménagement départementale sur les permis de construire, dont le taux est voté par le Conseil général ;
- les adhésions et concours apportés par les collectivités soutenant l'action du CAUE et faisant l'objet de conventions d'objectifs.

Une équipe de 18 personnes, dont 11 chargés de mission, architectes, urbanistes ou paysagistes de formation, à la disposition des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Cette équipe centrale s'appuie, dans le cadre de missions ponctuelles, sur un réseau de professionnels libéraux regroupant les différents métiers de l'aménagement et du développement local.

Entre 2008 et 2013, 52 professionnels libéraux sont ainsi intervenus pour le CAUE.

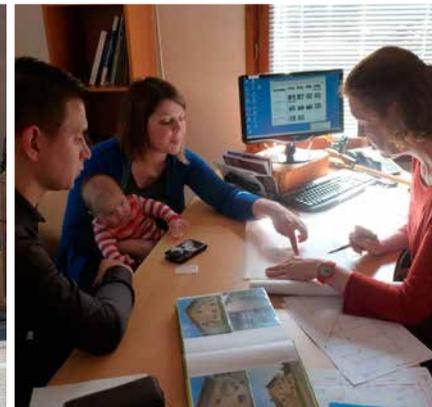
1. Caroline Pont, professeur relais
2. Robert Pleyne, responsable missions collectivités locales
3. Audrey Carreira-Xavier, graphiste
4. Hélène Mayot, chargée de mission
5. Laurence Patois-Bedel, chargée de mission
6. Sandrine Morel, chargée de mission
7. Perrine Juvin, chargée de mission
8. Jean-Luc Piolet, directeur
9. Carol Ollier, secrétaire de direction
10. Christine Coignet, chargée de mission
11. Jean-Pierre Allègre, chargé de mission
12. Karine Dalverny, secrétaire
13. Walter Acchiardi, adjoint de direction
14. Michèle Frémaux, chargée de mission
15. Anne-Laure Julian, conseil architectural et pédagogie en milieu scolaire
16. Frédéric Poudevigne, chargé de mission
17. Guillaume Sarti, graphiste
18. Vincent Sauty, graphiste



QUE FAISONS NOUS ?

Le CAUE :

- se place résolument au côté de la maîtrise d'ouvrage, il exclut les missions de maîtrise d'œuvre ;
- assume un rôle d'aide à la décision et de conseil dans le respect des objectifs du maître d'ouvrage et dans le cadre d'une approche globale et cohérente du projet ;
- privilégie dans toutes ses actions la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : administrations, collectivités, professionnels et usagers.



Les missions du CAUE sont définies par la Loi :

- Conseil et accompagnement des collectivités locales sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme, de paysage ou d'environnement. Le CAUE intervient :
 - à toutes les échelles : du bâtiment au « grand paysage », en passant par la place du village, le quartier, l'ensemble du bourg, le territoire communal ou intercommunal
 - de l'amont au pré-opérationnel : de la réflexion préalable qui permet de cerner les enjeux, définir des principes d'aménagement ou choisir un site... jusqu'à l'accompagnement de la mise en œuvre du projet
- Conseil architectural aux particuliers désireux de construire ou rénover afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site.
- Formation des maîtres d'ouvrage publics et des professionnels.
- Information et sensibilisation des publics : citoyens, scolaires, élus et professionnels.

Depuis 2008, le CAUE a été missionné par :

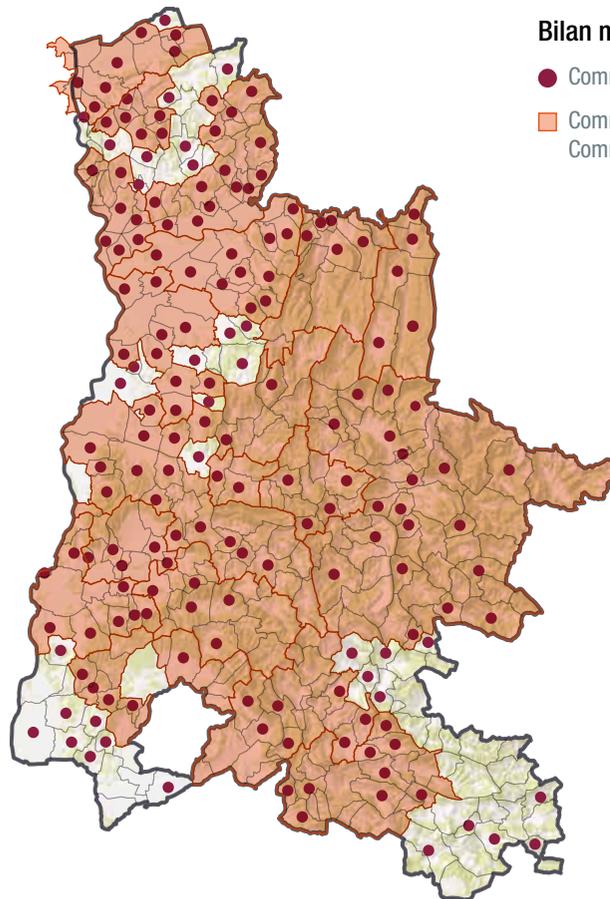
- 185 communes sur les 369 que totalise le département ;
- 18 communautés de communes et communautés d'agglomérations ;
- 12 autres collectivités (Parc naturel régional du Vercors, Syndicat mixte Rovaltain, Syndicat mixte des Baronnies Provençales, plusieurs syndicats à vocation unique...);
- 16 autres partenaires : bailleurs sociaux (Drôme Aménagement Habitat, Habitat Pays de Romans), Caisse d'allocations familiales de la Drôme, Association des maires et présidents de communautés de la Drôme, Fédération départementale des gîtes de France, Chambre d'agriculture, APAP Vercors, etc.

Soit au total : 231 maîtres d'ouvrage pour 470 missions différentes.

Le contenu de ces missions est consultable à partir du site caue.dromenet.org sur la plateforme « Mémoires des territoires drômois »



▲ Page d'accueil de la plateforme « Mémoires des territoires drômois »



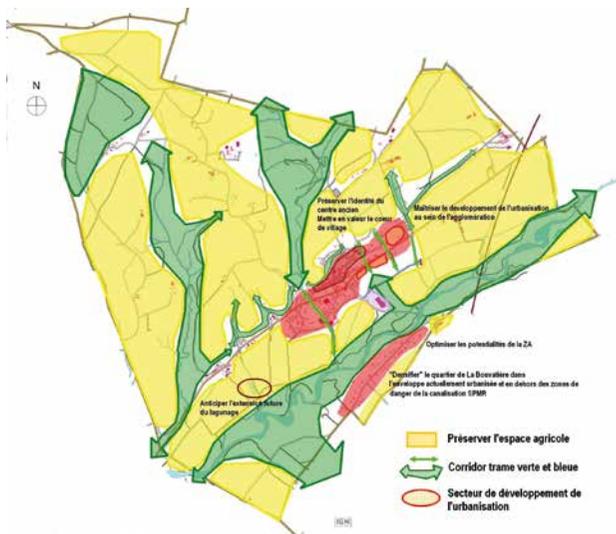
Bilan missions CAUE 2008-2014

- Communes
- Communautés de communes
- Communautés d'agglomérations

URBANISME

PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE SON TERRITOIRE

Planifier l'aménagement de son territoire à l'échelle communale ou intercommunale, c'est se donner les moyens ensuite de mieux maîtriser la qualité de chacune des opérations de renouvellement ou de développement urbain.



Le CAUE aide les communes ou leurs groupements dans le choix, la préparation et le suivi de leurs documents de planification : SCoT, PLU, Cartes Communales.

- ◀ PLU de la Motte-de-Galaure
Extrait du projet d'aménagement et de développement durables
Réal. : P. Blanchet, J. Decauville, D. Meslalla et S. Arnoux
[missions CAUE 2011 et 2012]



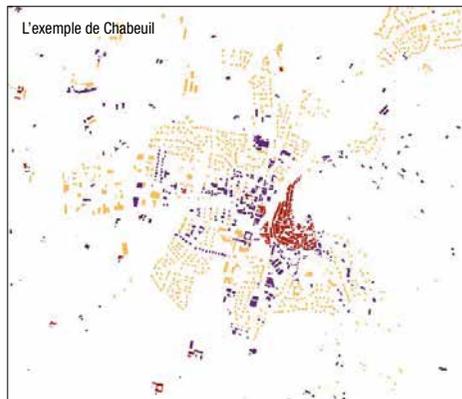
▲ Commune de Montrigaud : accompagnement PLU [mission CAUE 2011]

Le CAUE est engagé dans un accompagnement qualitatif des Plans Locaux d'Urbanisme :

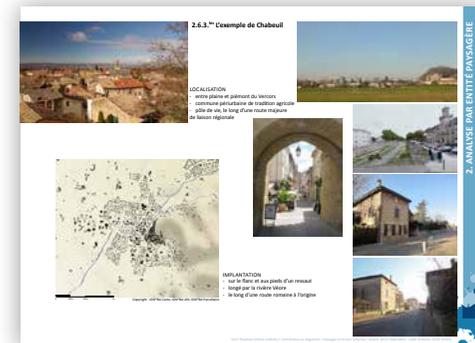
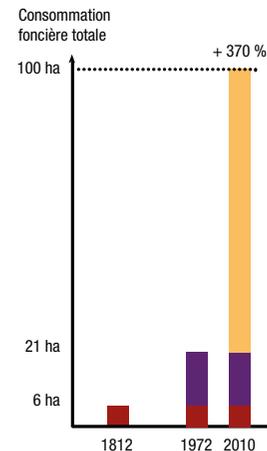
- animation de la réflexion amont ouvrant sur la définition des enjeux ;
- traduction des objectifs de la collectivité dans le cahier des charges de la consultation ;
- aide dans la procédure de choix du bureau d'études ;
- suivi de l'élaboration du PLU jusqu'à sa finalisation et au « tuilage » avec l'opérationnel.

Deux nouveaux espaces d'échanges sur l'urbanisme et la planification :

- **Le Groupe technique Logement et Urbanisme** : lieu d'échanges entre représentants des EPCI, services de l'État et bailleurs sociaux. Co-animé par le CAUE et l'ADIL Observatoire Habitat.
- **Le Club planification** : lieu d'échanges entre bureaux d'études intervenant sur les documents d'urbanisme, représentants de l'État et autres Personnes Publiques Associées. Club lancé en partenariat avec l'État, animé par le CAUE.



État de la tache urbaine : en 1812 6 ha en 1972 + 15 ha en 2010 + 79 ha



- ▲ Révéler les enjeux majeurs du SCoT dans les domaines du paysage et des formes urbaines. Contribution au diagnostic : paysage et formes urbaines [mission CAUE 2011-2012 pour le Syndicat Mixte du SCoT Grand Rovaltain Drôme Ardèche]
- ▼ Marnignac-en-Diois, Charmes-sur-l'Herbasse, Vassieux-en-Vercors : accompagnement de PLU [missions CAUE 2011, 2012 et 2013]
- ▼ Réunion de préparation du cahier des charges du PLU de Chamaloc [mission CAUE 2008]



URBANISME

ACCOMPAGNER DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT OU DE CRÉATION DE QUARTIERS

Sur des quartiers existants ou à urbaniser, sur des secteurs d'habitat ou des zones d'activités, sur des projets portés par des aménageurs privés ou publics, le CAUE aide les collectivités à :

- Préciser leurs attentes en matière de :
 - programme : diversité des fonctions, types d'habitat...
 - formes urbaines : liaisons inter-quartiers, traitement des espaces publics, formes bâties...
 - prise en compte de l'environnement : insertion dans le paysage, gestion des eaux, de l'énergie, des déplacements...
- Choisir les outils :
 - Réglementaires : lotissement, zone d'aménagement concerté (ZAC)...
 - Fonciers : droit de préemption urbain (DPU), zone d'aménagement différé (ZAD)...
 - Financiers : taxe d'aménagement, programme urbain partenarial (PUP)...

Construction de logements et commerces au centre de Beausemblant ►
Constructeurs : Drôme Aménagement Habitat (locatif) et Habitat Dauphinois (accession)
Arch. : Agence Insolites Architecture
[missions CAUE 2007 et 2009 pour la CC Rhône-Valloire]





- ▲ Montbrun-les-Bains : construire dans le cœur médiéval du village - Étude : O. Cadart, architecte-urbaniste et Agence de paysage P. Pierron [mission CAUE 2011]



- ◀ Anneyron : densification d'un îlot du centre-bourg [document CAUE 2013]

Conseil Lotissements

Le CAUE, en partenariat avec la DDT de la Drôme, examine chaque projet de lotissement en amont du permis d'aménager, en présence des maîtres d'ouvrage (privés ou publics) et de leurs maîtres d'œuvre.

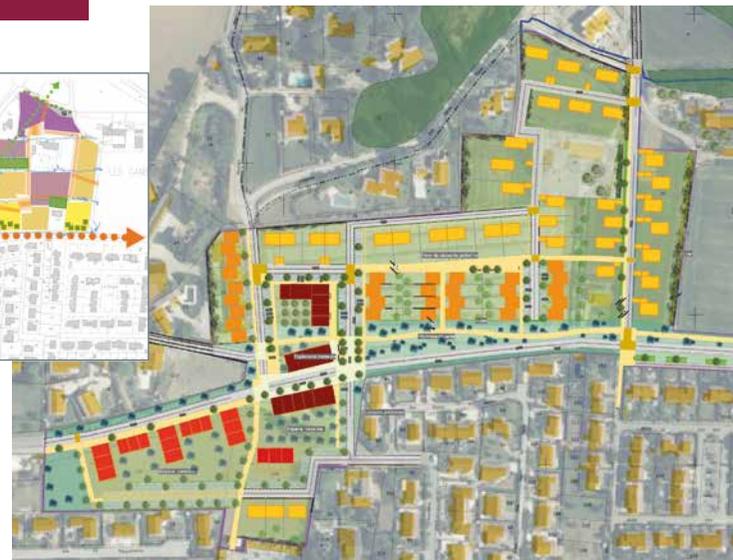
Entre 2008 et 2013 : 255 projets ont fait l'objet d'un conseil dans les subdivisions de la DDT de Valence et Montélimar.



- ▲ Beauvallon, urbanisation du quartier des Gamelles. ▶ Étude urbaine intégrant une approche environnementale de l'urbanisme (AEU). Étude : Alter Cité - MABO - Ecoplan - 2014



- ▲ Saint-Jean-en-Royans : requalification du quartier d'habitat social des Chaux. La « plateforme terrasse » est conçue et réalisée par les habitants avec le collectif Exyzt. [mission CAUE 2010-2011]



ESPACES PUBLICS

Lieu de la continuité spatiale et du brassage social, l'espace public est l'espace de tous. Il est par essence le lieu légitime de l'action publique.

Un espace public existe par la situation qu'il occupe dans l'organisation spatiale du village ou de la ville :

- inscrire son aménagement dans une cohérence d'ensemble, réfléchir schéma et principes généraux avant de « zoomer » :
 - quels liens avec le paysage environnant et avec les autres espaces publics ?
 - quels caractères identitaires communs à ces espaces ?
 - quelle complémentarité d'usages ?



L'espace public est le support d'usages et de pratiques multiples, qui peuvent évoluer dans le temps :

- le rendre accessible à tous, et donc aux plus vulnérables : personnes à mobilité réduite, piétons face à l'automobile... .
- permettre une diversité des usages et rendre lisible leur hiérarchie ; pour cela définir d'abord les besoins à satisfaire : circuler, se garer, se rencontrer, jouer, s'informer, admirer la vue... .

L'espace public doit être pensé « durable »

- privilégier des espaces « polyvalents » pour permettre une évolution des usages
- utiliser des matériaux et des techniques respectueux de l'environnement (ex : en matière de gestion des eaux pluviales), limiter l'imperméabilisation des sols, utiliser des matériaux faciles d'entretien, des végétaux adaptés... .



▲ Le théâtre de verdure d'Allan : avant/après.
Réal : Agence de paysage Patrice Pierron et Atelier du Grand Tilleul, François Mas – 2011 [mission CAUE 2009]

- ▼ Nyons : aménagement des bords de l'Eygues (rive gauche). Réal : Osmose Paysage 2012 [mission CAUE 2007]



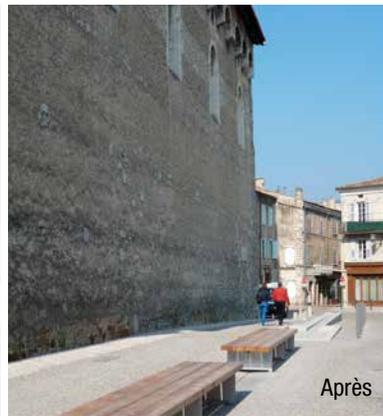
Avant



Après



Avant



Après

- ▲ La place de la cathédrale à Die. Réal : Agence Paysages – 2013 [mission CAUE 2009]

- ▼ Aménagement des abords de l'église de Mercurol. Réal : Agence Les Pieds dans l'herbe – 2013 [mission CAUE 2009]



Avant

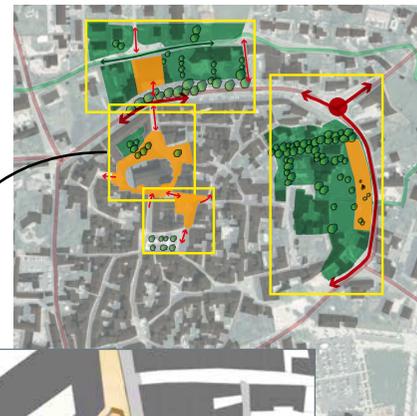


Après

Photo Les Pieds dans l'herbe



- ◀ La Baume-d'Hostun. Réal : G. Cordeil – 2013 [mission CAUE 2009]



- ▲ Réflexion préalable à l'aménagement des espaces publics du centre ancien de Saint-Paul-Trois-Châteaux : proposition de restructuration des abords de la cathédrale – [document CAUE 2013]

PAYSAGE

« Le paysage est une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun naturel et culturel, et fondement de leur identité »

« Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien »

Convention européenne du Paysage, 2000

Développer la connaissance des paysages :

- Les « donner à voir ».
- Révéler les éléments de cohérence, d'ambiance et d'identité qui fondent un territoire.
- Analyser les mécanismes de leur transformation pour mieux orienter leur évolution.

S'appuyer sur cette connaissance pour mettre en œuvre des actions de préservation, de gestion, ou de valorisation des paysages :

- À l'échelle du territoire communal ou intercommunal : prise en compte de la dimension paysagère dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU...) et dans les projets.
- À l'échelle d'un site ou d'une opération d'aménagement.

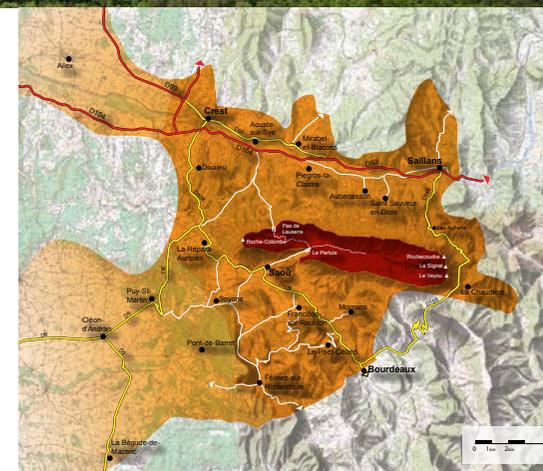


Photo Guillaume Bönnel

Mise en œuvre d'un Observatoire Photographique du Paysage en forêt de Saoû. [mission CAUE pour le Département (service ENS) 2011 à 2014]

LES TROIS PÉRIMÈTRES DE PRISES DE VUES :

- Périètre n°1 : La forêt de Saoû, propriété départementale et site classé
- Périètre n°2 : La forêt de Saoû en vue extérieure et rapprochée
- Périètre n°3 : La forêt de Saoû en vue extérieure et lointaine



Le CAUE se place aux côtés des collectivités pour impulser ou accompagner leurs initiatives en faveur des paysages :

Pour le Département : aide au lancement d'un Atlas des Paysages Drômois, Observatoire photographique de la forêt de Saoû, appui à la mise en œuvre du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles.

Pour des communes et leurs groupements : Chartes architecturales et paysagères, créations d'itinéraires « doux » (voies cyclables), etc.



- ▲ Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental des Espaces naturels sensibles : Éléments de diagnostic paysager sur le plateau d'Ambel (1) et sur Font-d'Urle (2) [missions CAUE pour le Département (service ENS) 2008 et 2009]



ROUTE 11 RD 619

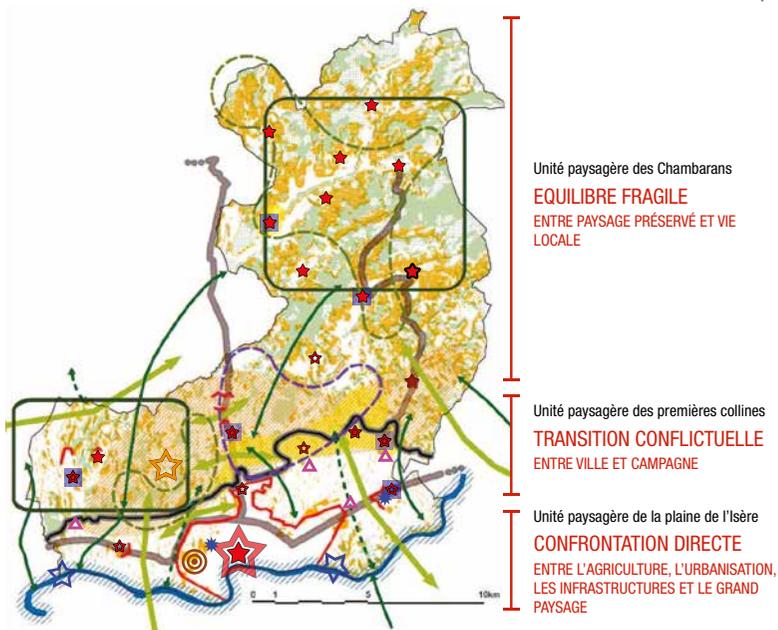
Venterol/Vinsobres : Une route lovée dans les paysages jardinés de vignes et d'oliviers.

Communes traversées :
Venterol, Vinsobres



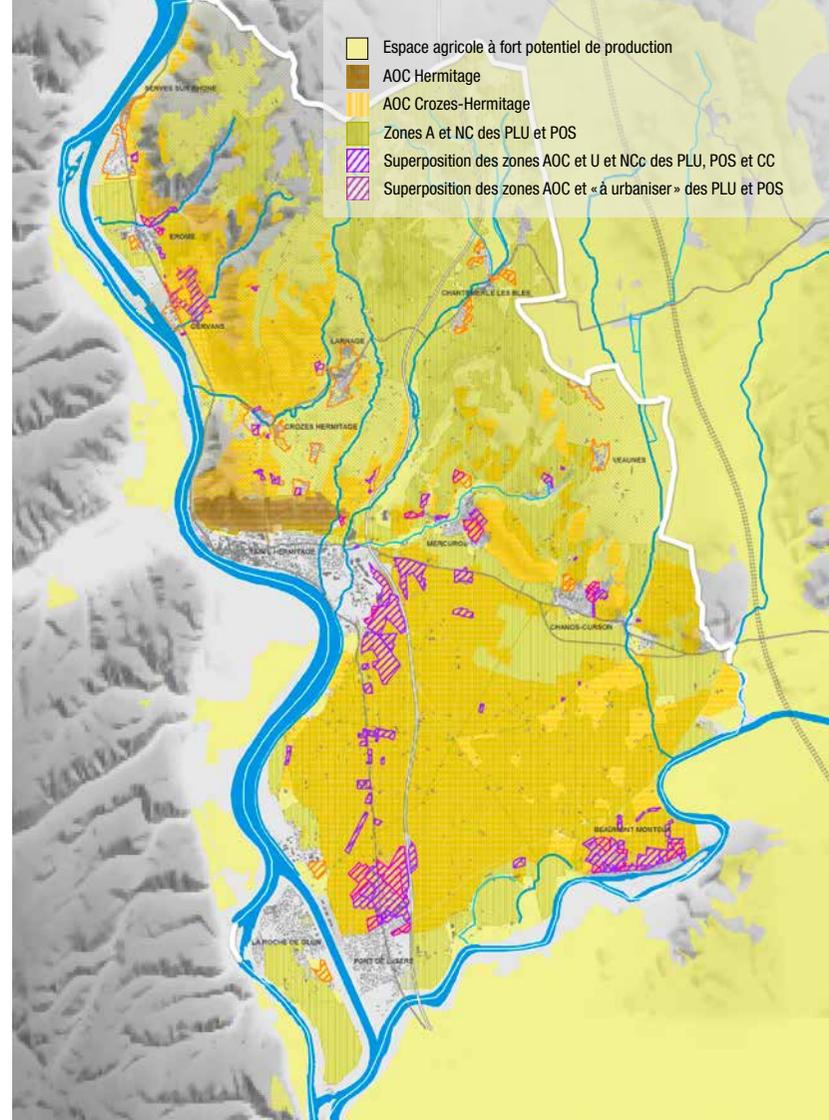
- ▲ Réflexion préalable à une signalisation des 15 routes remarquables de la Drôme : la route n°11 (RD 619) : de Vinsobres à Venterol. [document CAUE 2011 pour le Département]

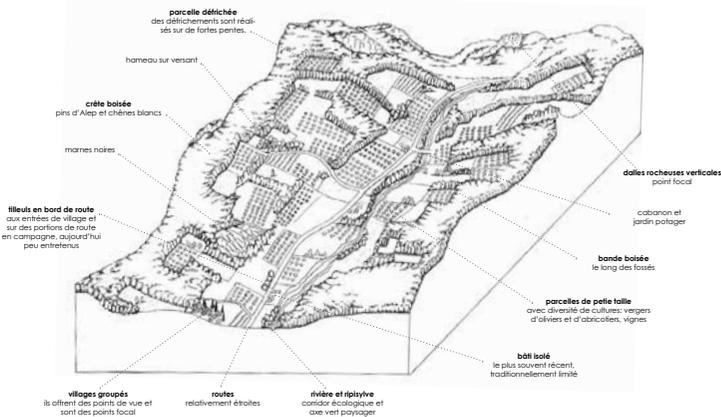
PAYSAGE



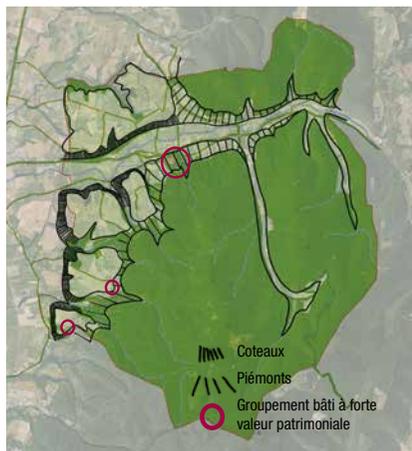
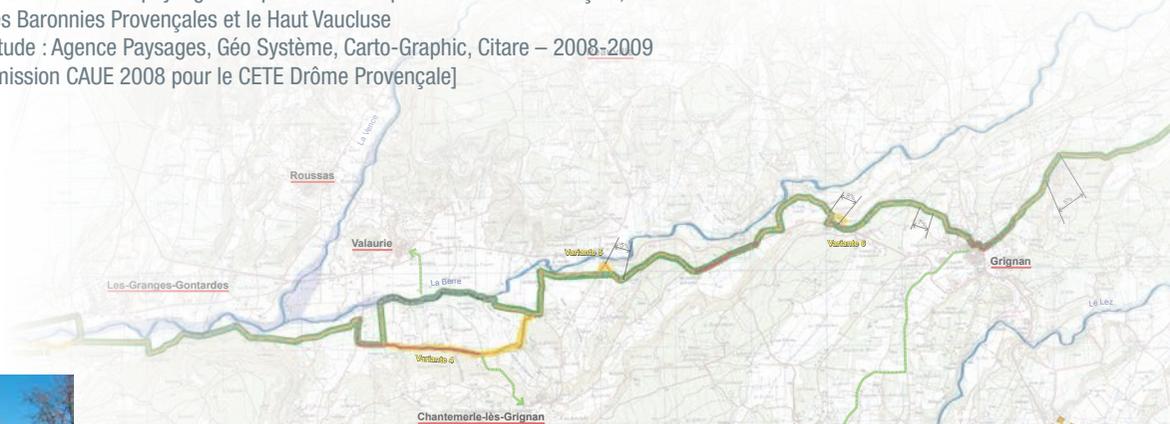
Analyse croisée des documents d'urbanisme et élaboration d'une charte architecturale et paysagère - Communauté de communes du Pays de l'Hermitage - Étude : Sites et paysages (C. Giorgetti, paysagiste, S. Vallet, urbaniste et O. Braoudakis, architecte-urbaniste) – 2013 [mission CAUE 2011]

▲ Charte architecturale et paysagère du Pays de Romans - Communauté d'Agglomération du Pays de Romans - Étude : Équipage architectes : Ch. Burgard et Agence Racines IAP (E. Ottomani) – 2013 [mission CAUE 2011]





◀ Les coteaux de l'Ouvèze (de Mollans à Saint-Auban-sur-Ouvèze).
Extrait de : Étude paysagère et plan d'actions pour la Drôme Provençale, les Baronnies Provençales et le Haut Vaucluse
Étude : Agence Paysages, Géo Système, Carto-Graphic, Citare – 2008-2009
[mission CAUE 2008 pour le CETE Drôme Provençale]



▲
◀ Réflexion préalable à l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme et d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) à Mirmande [document CAUE 2008]

▲ Un projet de voie cyclable en vallée de la Berre - Hypothèse de franchissement de la D133 au sud du pont de Valaurie - Pour la CC du Pays de Grignan et le Syndicat de la Berre [document CAUE 2013]

PROGRAMMATION DE BÂTIMENTS

« EN TOUT ÉDIFICE IL FAUT PRENDRE GARDE QUE LA SOLIDITÉ, L'UTILITÉ ET LA BEAUTÉ SE RENCONTRENT »

Vitruve, De Architectura, 1^{er} siècle av. J.-C.

La qualité d'un projet architectural résulte d'un processus dans lequel la place du maître d'ouvrage est essentielle : il ne saurait y avoir de bon projet sans la définition préalable d'un bon programme.

Le CAUE aide les collectivités maîtres d'ouvrage à inscrire leurs projets de bâtiments dans une démarche de qualité. Il est à leurs côtés aux différentes étapes de cette démarche :

- choisir la localisation du projet,
- formuler les objectifs et les besoins,
- écrire le programme fonctionnel et environnemental,
- organiser la consultation,
- suivre les premières phases de conception du projet.

Le CAUE conduit ce travail de programmation :

- en partenariat avec les Espaces info énergie (ADIL Information Énergie, CEDER) et Énergie SDED,
- en associant les usagers ou futurs usagers du bâtiment.



1. Le Groupe scolaire d'Albon. Arch. : Agence ARCANE – 2012 [mission CAUE 2009]

2. Restaurant scolaire, bibliothèque et bureaux à Aouste-sur-Sye. Arch. : C. Seraudie, T. Braive et A. Foulon – 2014 [mission CAUE 2009]

3. Maison familiale « La Fontaine d'Annibal » à Buis-lès-Baronnies. Arch. : B. Cogne et P. Abeille – 2012 [mission CAUE 2008]

4. L'Espace Royans-Vercors à Saint-Nazaire-en-Royans. Arch. : agence Colomb – 2010 [mission CAUE 2008]





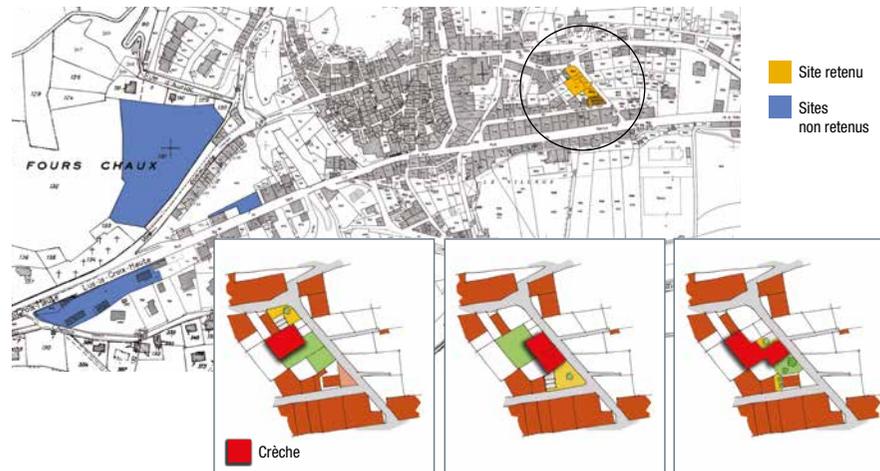
▲ La Cité de la Musique à Romans-sur-Isère. Arch. : Agence Cr&on (Charron et Rampillon) – 2013 [mission CAUE 2009]



▲ Salle des fêtes de Portes-en-Valdaine. Arch. : ARIES AA Group – 2011 [mission CAUE 2008]



▲ Groupe scolaire de Piégros-la-Clastre. Arch. : J.-C. Gaud, M. Cornet, SCOP Habiter – 2010 [mission CAUE 2009]



▲ Crèche de Châtillon-en-Diois. Trois scénarios d'implantation sur le site retenu [document CAUE 2013 pour la CC du Diois]



▲ Le gymnase de Savasse. Arch. : F. Ramadier – 2009 [mission CAUE 2006]

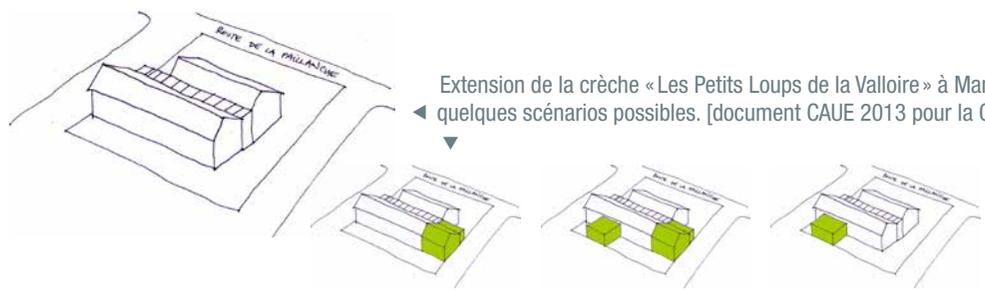


> Conseil aux collectivités

PROGRAMMATION DE BÂTIMENTS

Un bâtiment de qualité :

- sait symboliser la fonction qu'il abrite ;
- répond aux besoins de ses usagers actuels tout en ayant la capacité d'évoluer ;
- valorise le site dans lequel il est implanté ;
- possède les qualités techniques qui lui permettront de durer ;
- représente un coût global maîtrisé : coût d'investissement, de gestion/entretien, coût social et environnemental de sa construction, de sa vie, de sa démolition.



Extension de la crèche « Les Petits Loups de la Valloire » à Manthes : quelques scénarios possibles. [document CAUE 2013 pour la CC Rhône-Valloire]



Médiathèque départementale de Saint-Vallier. Arch. : B_Cube – 2014

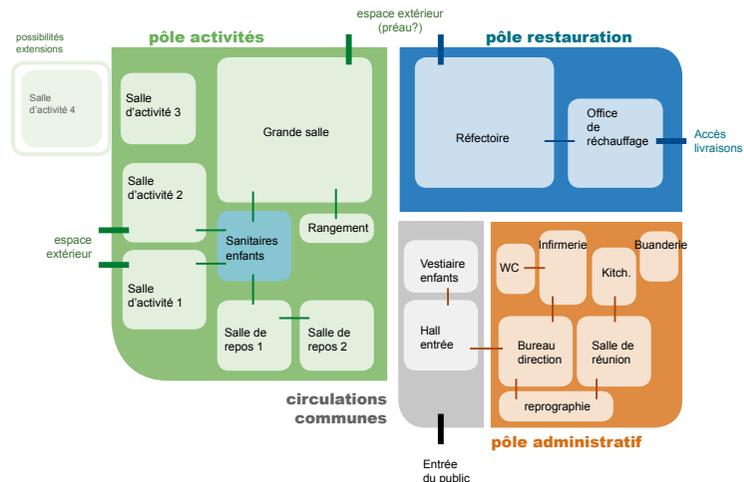


Centre médico-social de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Arch. : futur.A (J.-C. Granet) – 2013

Source: Direction des bâtiments du CG

- ▲ Pour le Département : contribution au cahier des charges de la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage/AMO en matière de qualité environnementale. [missions CAUE 2008 et 2009]

Construction de l'Accueil de loisirs sans hébergement « Les P'tits bouts » à Nyons - Organigramme fonctionnel [document CAUE 2012]



1. École de Charols. MO : SIVU des 3 Vallées - Arch. : Atelier F4 – 2014
2. Gymnase « Complexe Vercors » de Bourg-de-Péage. Arch. : AGC Concept – 2013
3. Restaurant scolaire de Chabeuil. Arch. : AGC Concept – 2011
4. Groupe scolaire d'Allan. Arch. : F. Ramadier & C. Chifflet – 2013
5. Mairie de Margès. Arch. : Agence AEA, B. Serratrice – 2013
6. Mairie de Solérieux. Arch. : F. Chabert & C. Mendez – 2013
7. École maternelle d'Anneyron. Arch. : R. Dorgnon – 2013
8. Mairie de Châteauneuf-de-Bordette. Arch. : Agence AOA, O. Assim – 2014
9. École, bibliothèque et restaurant scolaire de Manthes. Arch. : Atelier 3A, P. Rault – 2013
10. Office de tourisme de Lus-la-Croix-Haute. MO : CC du Diois - Arch. : Atelier 3+ – 2009
- 11 & 12. École et bibliothèque de la Bégude-de-Mazenc. Arch. : P. Abeille & B. Cogne – 2009
13. Hôtel du Vercors de Saint-Martin-en-Vercors. Arch. : P. Abeille & B. Cogne – 2009



Photo Atelier F4



Photo AGC Concept



Photo F. Ramadier



Photo Atelier 3A



CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

La qualité du cadre de vie résulte de la qualité de chaque projet individuel.

Afin d'améliorer la qualité architecturale des constructions et leur insertion dans le site qui les reçoit, le CAUE propose des services visant à développer le conseil amont auprès des porteurs de projets.

1. Un appui gratuit aux collectivités qui souhaitent mettre en place un conseil architectural de proximité pour leurs administrés et pour elles-mêmes.



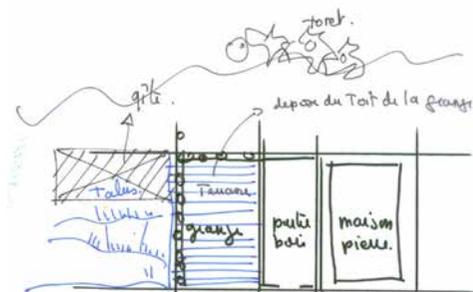
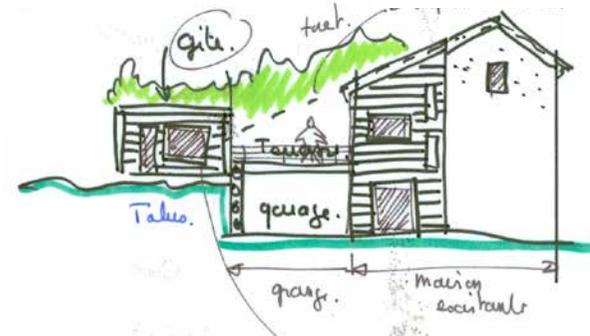
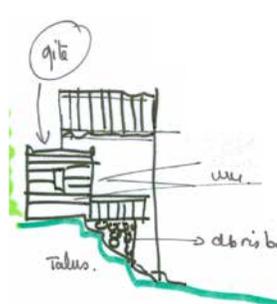
▲ Rencontre des architectes conseillers à Rovaltain – décembre 2013

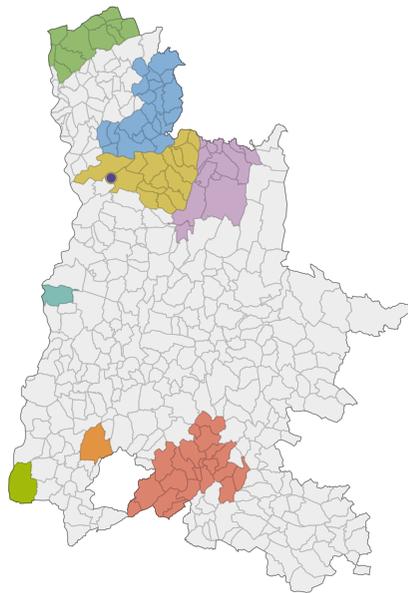
Dans le cadre de la signature d'une Charte Départementale du Conseil Architectural, le CAUE aide les collectivités à :

- définir le contenu, le volume et le coût prévisionnel de la mission qu'elles confieront à un architecte-conseiller
- choisir cet architecte-conseiller
- suivre son travail
- diffuser le plus largement possible l'information sur l'existence de ce conseil

À l'échelle du département, le CAUE assure un rôle d'animateur du réseau des architectes-conseillers : rencontres/échanges, formations, mise à disposition d'outils documentaires : forum en ligne, « plateforme » : <http://caue.dromenet.org>

Projet d'extension pour un gîte rural
Saint-Jean-en-Royans – 2013 ▶





- Rhône-Valloire
- Pays de Romans
- Canton de Bourg-de-Péage
- SM Rovaltain
- Pays du Royans
- Commune de Loriol
- Commune de Pierrelatte
- Commune de Grignan
- Val d'Eygues

▲ Les territoires dotés d'un architecte-conseiller (au 1^{er} janvier 2014)

2. La permanence hebdomadaire d'un architecte-conseiller au siège du CAUE :

Fournir un conseil architectural pour aider tous ceux qui veulent construire, transformer, agrandir ou réhabiliter un bâtiment, à comprendre la réglementation, envisager diverses solutions spatiales, concevoir leur projet . . .

Les orienter sur des principes de développement durable, les informer sur les possibilités techniques : choix de matériaux, choix d'énergie, etc.

▼ Environ 1000 conseils dispensés depuis 2008 au siège du CAUE



▲ Plaquette de présentation du conseil architectural



▲ Projet d'habitat bioclimatique à Saint-Martin-en-Vercors



▲ Extension en gîte à Condorcet



▲ Construction neuve à Venterol



> Formation

FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

Parce qu'être maître d'ouvrage est une tâche complexe.
Parce que les règles, les outils et les pratiques évoluent constamment.
Parce que la connaissance est le meilleur atout de l'exigence qualitative.

La fiscalité au service de l'aménagement
Dispositifs dérogatoires sur le site du CAUE : <http://www.caue-drôme.org>
Pour en savoir plus aller de la DDT de la Drôme : <http://www.drdm.com>
thématique : URBANISME - Réforme des taxes d'urbanisme

Les outils 2. Les préséances d'urbanisme opérationnel
7. Le cahier des charges de cession de terrain (C.C.C.T.) (cf Art. L.1116 et C2)
Le CCCT et les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales
L'urbanisme complet et préciser ses dispositions inscrites au PLU.

Communauté de Communes du Pays de Romans
Fonctionnel Pays d'Urbanisme
urbanisme,
énergie,
aménagement des territoires
Vers un urbanisme durable à faible impact énergétique

Les secteurs à TAmajorée
L'opération Beaujeu-Saint-Etienne
Zone A1a
Zone A1b
Zone A1c
Zone A1d
Zone A1e

LOTISSEMENT ET QUALITÉ DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT
A l'attention des professionnels de l'Urbanisme
Juin 10 - mai 2012
Site de Gilly - Beaujeu

Programation urbaine
L'investissement et les opérations d'aménagement
BESAVES
Lotissement communal
Le Besaves
- Site sur 1 ha
Des principes d'aménagement associés à l'échelle des 3 ha de la zone des Cochenes
- diversité et citadité formes bâties
- continuité et transparence, mélange usages, programmation mixte
- mixité de logements sociaux et privés
- mixité de modes de desserte (transport, mobilité)
- gestion des EP par l'usage de l'usage des valeurs, nouvelles ou en fonction de la zone
- organisation de la zone selon principe de courtoisie



« Formation-action sur l'urbanisme durable »
pour les élus et techniciens de la CC du Pays
du Royans - Découverte de l'opération
de Beausemblant – Été 2013





▲ « Architecture et patrimoine industriel » pour les enseignants des collèges et lycées de Drôme et Ardèche - Visite de la Cartoucherie de Bourg-lès-Valence – 2011



▲ « Lotissement et qualité des opérations d'aménagement » - Pour Drôme Aménagement Habitat/DAH – 2012



▲ « Fiscalité de l'urbanisme », « Planification post-Grenelle et actualité du droit des sols » : 150 participants lors de deux cycles de formation - Pour l'Association des Maires et Présidents des communautés de la Drôme/AMD 26 – Vinsobres, le 14 novembre 2012



◀ Formation urbanisme pour les élus et techniciens de la CC du Pays de Grignan - Salle des fêtes de Colonzelle – 2013



◀ « Urbanisme mode d'emploi » : 526 participants lors de deux cycles de formation déconcentrés sur 6 territoires - Pour le Département, l'AMD 26 et le CNFPT – Bourg-lès-Valence, le 29 janvier 2009

PÉDAGOGIE EN MILIEU SCOLAIRE

Développer la sensibilité des jeunes à l'espace et à l'architecture.
Les aider à devenir citoyen dans leur quartier, leur village, leur ville...
Leur donner la parole sur leur vécu, leurs envies, leurs besoins.

De la maternelle à l'Université, le CAUE accompagne les projets pédagogiques portés par des enseignants avec le soutien des collectivités locales (communes, intercommunalités, Département, Région).

À L'ÉCOLE :



▲ Quel espace public devant mon école ? Le paysagiste Michel Florin explique le projet aux enfants. École primaire de Marches – 2009



▲ Découvrir le patrimoine architectural de ma commune. À l'occasion de la reconstruction du groupe scolaire d'Hostun – 2008



► Comment aménager l'espace public central du village ? Présentation des projets sur l'aire de jeux de Laborel – 2010

AU LYCÉE ET À L'UNIVERSITÉ :

« Rêve et dessine ton territoire »

Les CAUE de Drôme et Ardèche ont aidé les jeunes à répondre à cette invitation que leur lançait les élus du Grand Rovaltain désireux d'enrichir leur réflexion sur le diagnostic et le projet du SCoT.



2012 :

200 lycéens de 10 classes « tirent le portrait » photographique du territoire sur les thèmes : habiter, se déplacer, travailler, se former, vivre ensemble.



▲ Restitution du travail des lycéens dans le hall de l'Université Stendhal – Mars 2012



2013 :

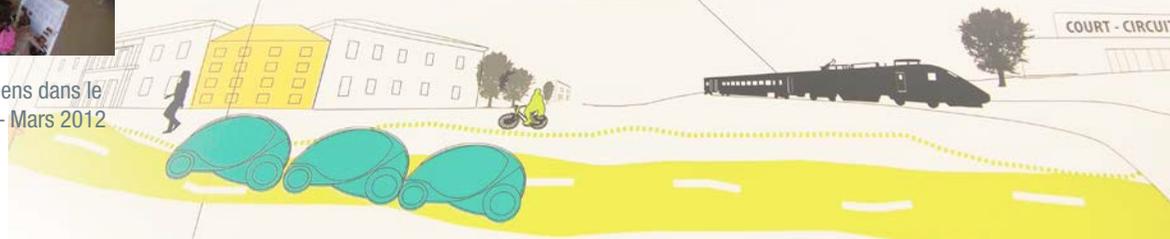
200 autres lycéens imaginent le territoire à l'horizon 2040.

Des étudiants des Master Design urbain de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et Design espace de l'École Supérieure d'Art de l'Agglomération de Annecy prolongent ce travail dans le cadre d'un Atelier-Projet.

Restitution publique ►
Gare Valence TGV Sud Rhône-Alpes –
Décembre 2013



▲ Workshop avec étudiants et élus.
Lycée du Valentin – Octobre 2013



PÉDAGOGIE EN MILIEU SCOLAIRE...

AU COLLÈGE :

Dans le cadre des actions éducatives proposées par le Département, le CAUE est intervenu dans 12 collèges entre 2008 et début 2014.

Sur le thème des Villes utopiques :



▲ Au cinéma Lux à Valence - Collège Fernand Berthon de Saint-Rambert-d'Albon – 2010-2011

◀ La ville végétale - Collège Lycée Camille Vernet de Valence – juin 2008

Des élèves du collège Debussy de Romans visitent ► le quartier Confluences à Lyon – 2011-2012



À l'occasion des projets
de restructuration ou extension
des collèges :



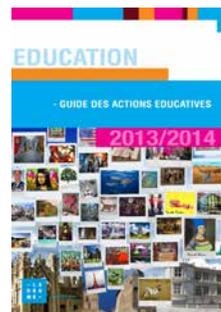
- ▲ Découvrir un chantier, les métiers du bâtiment, les systèmes constructifs...
Visite de la chaufferie - Cité mixte de Nyons – 2008-2009



- ▲ Collège Seignobos à Chabeuil – 2010



- ▲ Découvrir l'histoire d'un quartier ou d'une ville : visite du quartier du Plan à Valence
- Collège Marcel Pagnol de Valence – 2009-2010



- ▲ Concevoir un éco-quartier - Collège Brunet à Saint-Sorlin-en-Valloire – 2011-2012

Dans le cadre du projet « Du territoire
à l'assiette et de l'assiette...
au paysage » :



- ▲ Collège de jeunes filles de Châteauneuf-de-Galaure : visite d'une ferme à Saint-Martin-d'Août -2013

- ▼ Restitution du travail en classe

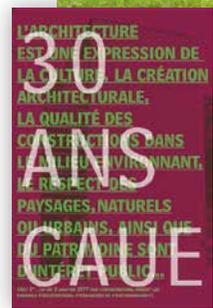




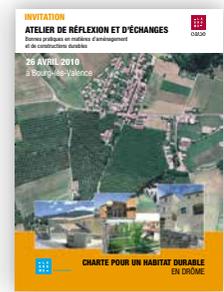
> Information - sensibilisation

INFORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS, LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC À LA QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Susciter et organiser le débat public autour des thèmes de l'architecture et de l'aménagement de l'espace.
Offrir aux élus et aux professionnels des occasions de rencontres et d'échanges.
Informier et témoigner en présentant des démarches et des réalisations de qualité...



▲ Le CAUE fête ses 30 ans au théâtre de verdure de Grane – juin 2009





▲ Rencontre « Habiter autrement » : visite de l'opération *Bellevue 2* à Pont-d'Isère – novembre 2011



▲ Exposition « Terre d'Étoile » - Étoile-sur-Rhône – septembre 2009



▲ Éco-villes/Éco-quartiers : une vingtaine d'élus et techniciens communaux en visite à Rennes – mai 2009



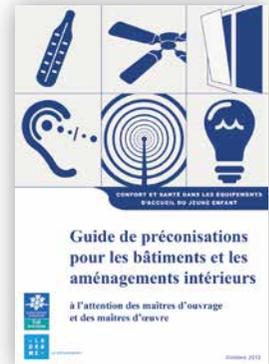
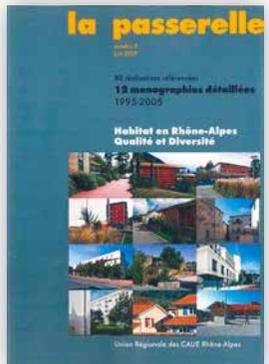
◀ Rencontre « Planifier autrement » : Espace Liberté à Saint-Marcel-lès-Valence – octobre 2013



▲
◀ Rencontre sur « Les bonnes pratiques de l'aménagement et de la construction durable » : visite du quartier *Les Chabanneries* à Bourg-lès-Valence – avril 2010



PUBLICATIONS



L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Art 1^{er}, loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, créant les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme

44 rue Faventines - Entrée du public place Jean Collombet - BP 1022 - 26010 Valence Cedex
téléphone 04 75 79 04 03 - télécopie 04 75 79 04 17 - courriel caue@dromenet.org - site internet <http://caue.dromenet.org>